



## ANNEXE 8

Conseil communautaire du 17 /09/2018

### Planning prévisionnel PLUi au 17 septembre 2018

**Dernière semaine de septembre ou première semaine d'octobre** : Commission aménagement de l'espace pour présentation du pré projet du P.A.D.D. (doit permettre de dégager les axes principaux du P.A.D.D., vus lors des groupes de travail)

**Tout le mois d'octobre + début novembre** : Réunion avec chacune des communes, en présence d'au moins 4-5 membres du conseil municipal pour définir les secteurs de développement urbain et définir les parcelles nécessaires aux équipements et /ou municipaux ou intercommunaux.

**Mi octobre** : Choix et validation du P.A.D.D. en conférence des Maires

**Fin octobre** : Rencontre avec les agriculteurs du territoire

**Novembre – Décembre** : Elaboration du zonage pour chacune des communes

**Décembre 2018 – janvier - Février 2019** : Elaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour chacune des communes, ainsi que validation du règlement écrit.

**Février – juin 2019** : Mise en forme du dossier d'arrêt de projet

**Fin aout – début septembre 2019** : Arrêt de projet par le Conseil Communautaire

**Décembre 2019 – Janvier 2020** : Enquête publique

**Mars – Avril 2020** : Approbation du PLUi

**Ce planning est susceptible d'évoluer en fonction des disponibilités des équipes municipales et des missions annexes demandées.**